



## Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris

Affilié à la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs

75 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS

Tél. : 01.45.22.49.80

[syndicatmkrparis@wanadoo.fr](mailto:syndicatmkrparis@wanadoo.fr) - <http://www.smkrp.org>

Enregistré sous le N° 8594 - SIRET N° 303 731 343 00016 - Code APE : 7715

### COMMUNIQUE

Paris, le 14 décembre 2006

Le rassemblement que nous avons organisé ce jour à 13 heures devant le siège de l'UNCAM, constituant une première action de revendication contre la suppression de la possibilité de dépassements d'honoraires (D.E.), peut être considéré comme un succès à double titre :

- Tout d'abord par l'affluence d'environ 150 masseurs-kinésithérapeutes de la région Île-de-France qui se sont mobilisés malgré le délai très court dont ils ont disposé pour se rendre disponibles, montrant ainsi leur détermination à ne pas se laisser étrangler par l'UNCAM. Nous les remercions vivement de leur présence.
- D'autre part, le Directeur de l'UNCAM, Monsieur Frédéric Van Roeckeghem, a annoncé à son arrivée à la réunion de travail que « **ayant constaté la présence des manifestants il envisagerait de négocier à froid sur le texte de la Convention, entre autres sur la question des D.E.** ».

Le Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris, se félicite de cette première évolution positive et décide en conséquence de dissoudre notre rassemblement vers 16 heures, laissant ainsi la possibilité à nos représentants de négocier dans le calme et la sérénité.

Après 6 heures de pourparlers, les représentants de la profession sont repartis avec un projet de texte conventionnel à étudier, ce qui constitue une très légère avancée.

Nous espérons que la suite des événements montrera un progrès significatif, mais le **Syndicat des MKR de Paris réaffirme qu'il reste très vigilant et qu'il n'exclut aucune forme de mobilisation dans les semaines qui viennent si les revendications de la profession ne sont pas entendues, tout particulièrement la conservation d'un espace de liberté tarifaire indispensable à la survie des professionnels parisiens.**